



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT - SESSION 2023

Concours de recrutement des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et des Personnels de Direction

**Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID**

Affaire suivie par : Christine DUBOIS

Tél : 01 57 02 62 36

Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Références :

- décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;*
- arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux.*
- décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale ;*
- arrêté du 3 août 2021 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, ainsi que les règles de composition et de fonctionnement du jury de ces concours.*
- Note de service ministérielle du 10 octobre 2022, parue au bulletin officiel n° 38 du 13/10/22.*

CALENDRIER :

Les inscriptions aux concours de la session 2023, des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et des Personnels de Direction, sont prévues :

Du mardi 18 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 sur Cyclades

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Des informations à destination des candidats (programmes des épreuves, conditions requises d'inscription, nature des épreuves, sujets, rapports des jurys, etc.) sont consultables aux adresses Internet suivantes :

- pour les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530>
- pour les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-l-education-nationale-ien-324521>
- pour les personnels de direction : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-personnels-de-direction-9947>

PUBLICATION DES RESULTATS :

Les résultats des concours seront publiés sur la page :

<https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/ABE/PID>

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Le directeur des relations et ressources humaines
Signé
Mehdi CHERFI**